

Commission de l'application des normes

Date: 26 mai 2026

Les gouvernements concernés sont invités à soumettre des informations écrites sur les manquements graves à l'obligation de faire rapport avant le 26 mai 2026.

► Informations sur les cas de manquement grave aux obligations de faire rapport et autres obligations liées aux normes fournies par les gouvernements

France: Nouvelle-Calédonie

Manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts

Le gouvernement a fourni les informations écrites suivantes.

Nous avons porté, dans les meilleurs délais, à la connaissance des autorités compétentes l'avertissement de la commission d'experts concernant le manquement «grave aux obligations d'envoi de rapports ou à d'autres obligations liées aux normes» dû à la non-présentation des rapports d'application par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en 2025. Tout commentaire que la Commission de l'application des normes pourrait être amenée à formuler à cet égard au cours de la Conférence sera également transmis sans délai aux autorités concernées.

À la suite des événements de 2024, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, en coordination avec l'administration de métropole, a engagé différentes mesures destinées à répondre à la situation de crise et à accompagner le retour à la stabilité du territoire. Dans ce cadre, les services compétents du gouvernement calédonien, y compris dans le domaine du travail et de l'emploi, ont été fortement mobilisés. Plus largement, la Nouvelle-Calédonie demeure confrontée à une situation économique et sociale particulièrement contrainte. Le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a ainsi adopté en 2025 un plan de réformes budgétaires, sociales et fiscales visant à accompagner le redressement et l'adaptation du territoire. Dans ces circonstances, la production des rapports d'application a pu connaître des délais. Les autorités calédoniennes demeurent néanmoins pleinement conscientes de l'importance des engagements internationaux concernés et poursuivent les démarches nécessaires à leur mise en œuvre. L'administration de métropole continue par ailleurs d'apporter son soutien à la Nouvelle-Calédonie afin d'accompagner ce territoire dans ses efforts de stabilisation.

Le gouvernement français remercie la commission d'experts pour cette alerte et continuera à sensibiliser les autorités compétentes du territoire non-métropolitain de la Nouvelle-Calédonie à la nécessité de poursuivre leurs efforts afin d'assurer le respect des obligations relatives aux normes de l'OIT.